

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL - Séance du 10 juin 2011

L'an deux mille onze et le dix juin à dix-sept heures, le Comité Syndical du Pays de Saint Briec, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par arrêté préfectoral, en séance publique, à PLERIN à la Chambre d'Agriculture, sur convocation légale en date du 20 mai 2011, sous la présidence de Loïc CAURET.

Nom Prénom	Tit/Sup	Signature
Loïc CAURET, Président	Titulaire	<i>Présent</i>
Gilbert GASPAILLARD, 1 ^{er} Vice Président	Titulaire	<i>Présent</i>
Alain CADEC, 2 ^{ème} Vice Président	Titulaire	<i>Excusé</i>
Christiane GUERVILLY, 3 ^{ème} Vice Présidente	Titulaire	<i>Excusée. Pouvoir donné à Roland PINEAU</i>
Christian URVOY, 4 ^{ème} Vice Président	Titulaire	<i>Excusé</i>
Rémy MOULIN, 5 ^{ème} Vice Président	Titulaire	<i>Excusé</i>
Jean-Jacques FUAN, 6 ^{ème} Vice Président	Titulaire	<i>Présent</i>
Roger ROUILLE, 7 ^{ème} Vice Président	Titulaire	<i>Présent</i>
SAINT BRIEUC AGGLOMERATION	Tit/Sup	Signature
Jean BASSET	Titulaire	<i>Présent – Pouvoir de Jean-Yves LAGADEC</i>
Jean-Luc BERTRAND	Titulaire	<i>Présent</i>
Marc BOIVIN	Titulaire	<i>Présent</i>
Armelle BOTHOREL	Titulaire	<i>Présente</i>
Alain CROCHET	Titulaire	<i>Présent</i>
Yvette DORE	Titulaire	<i>Excusée</i>
Sylvie GUIGNARD	Titulaire	<i>Excusée</i>
Michel HINAULT	Titulaire	<i>Excusé</i>
Martine HUBERT	Titulaire	<i>Présente</i>
Bruno JONCOUR	Titulaire	<i>Excusé</i>
Louis KERBOEUF	Titulaire	<i>Présent</i>
André QUELEN	Titulaire	<i>Excusé</i>
Odile RAULT	Titulaire	<i>Absente</i>
Maryvonne BALLAY	Suppléante	<i>Excusée</i>
Jean BELLEC	Suppléant	<i>Présent</i>
Evelyne BOT	Suppléante	<i>Présente</i>
Philippe FAISANT	Suppléante	<i>Présent</i>
Joël LE BORGNE	Suppléant	<i>Excusé</i>
Françoise MAHE	Suppléante	<i>Absente</i>
Maryse RAOULT	Suppléante	<i>Présente</i>
Frédéric THOMAS	Suppléant	<i>Excusé</i>

CENTRE ARMOR PUISSANCE 4	Tit/Sup	Signature
Daniel DENIS	Titulaire	<i>Présent</i>
Guy JOLLY	Titulaire	<i>Présent</i>
Joseph LE VEE	Titulaire	<i>Excusé</i>
Anne HENRY	Suppléante	<i>Présente</i>
COTE DE PENTHIEVRE	Tit/Sup	Signature
Roland PINEAU	Titulaire	<i>Présent - Pouvoir de Christiane GUERVILLY</i>
Joseph JAFFRES	Titulaire	<i>Présent</i>
Jean-Yves LEBAS	Titulaire	<i>Excusé</i>
Michel CARISSAN	Suppléant	<i>Absent</i>
Pierre PELAN	Suppléant	<i>Présent</i>
LAMBALLE COMMUNAUTE	Tit/Sup	Signature
Jean-Luc BARBO	Titulaire	<i>Présent</i>
Jean-Pierre BRIENS	Titulaire	<i>Présent</i>
Loïc DERON	Titulaire	<i>Présent</i>
Daniel DONET	Titulaire	<i>Excusé</i>
Stéphane DE SALLIER DUPIN	Suppléant	<i>Absent</i>
Alain GALLIOT	Suppléant	<i>Absent</i>
Didier YON	Suppléant	<i>Présent</i>
CDC PAYS DE MONCONTOUR	Tit/Sup	Signature
Jean-Jacques ANDRIEUX	Titulaire	<i>Présent</i>
Georgette BREARD	Titulaire	<i>Absente excusée</i>
Constant RAMEL	Titulaire	<i>Présent</i>
André RAULT	Titulaire	<i>Présent</i>
Alain FRANÇAIS	Suppléant	<i>Absent</i>
Jean-Luc MOREL	Suppléant	<i>Absent</i>
QUINTIN COMMUNAUTE	Tit/Sup	Signature
Yves BRIENS	Titulaire	<i>Excusé</i>
Françoise GUILLOU	Titulaire	<i>Absente</i>
Yves LE GUEN	Titulaire	<i>Présent</i>
Jean-Pierre LE QUILLEUC	Titulaire	<i>Présent</i>

André LENOUVEL	Suppléant	<i>Présent</i>
Jean-Yves LOYER	Suppléant	<i>Absent</i>
CDC SUD GOELO	Tit/Sup	Signature
Dominique BLANC	Titulaire	<i>Excusé</i>
Louis GAUFFENY	Titulaire	<i>Excusé</i>
Marcel PINCEMIN	Titulaire	<i>Présent</i>
Nicolas HEURTEL	Suppléant	<i>Absent</i>
Philippe VIRTHE	Suppléant	<i>Présent</i>
CONSEIL GENERAL	Tit/Sup	Signature
Michel BREMONT	Titulaire	<i>Présent</i>
Jean-Jacques BIZIEN	Titulaire	<i>Absent</i>
Marie-Christine CLERET	Titulaire	<i>Absente excusée</i>
Marc LE FUR	Titulaire	<i>Absent</i>
Gérard LE GUILLOUX	Titulaire	<i>Absent excusé</i>
Jean-Yves LAGADEC	Titulaire	<i>Absent excusé – Pouvoir donné à Jean BASSET</i>
Yannick MORIN	Titulaire	<i>Absent</i>

Christine ORAIN	Titulaire	<i>Présente</i>
Christian PROVOST	Titulaire	<i>Absent excusé</i>
Paule QUEMERE	Titulaire	<i>Absente excusée</i>
Loïc RAOULT	Titulaire	<i>Absent</i>
CHBRE COMMERCE ET INDUSTRIE	Tit/Sup	Signature
Christophe GEFFROY	Titulaire	<i>Présent</i>
Michel LE RAT	Titulaire	<i>Présent</i>
Jean-Pierre FARIAULT	Suppléant	<i>Absent excusé</i>
CHBRE AGRICULTURE	Tit/Sup	Signature
Danièle EVEN	Titulaire	<i>Présente</i>
Joseph PENNORS	Titulaire	<i>Présent</i>
Vacant	Suppléant	-
CHBRE METIERS	Tit/Sup	Signature
Patrick LE PROVOST	Titulaire	<i>Absent excusé</i>
Serge QUINTON	Titulaire	<i>Présent</i>
Vacant	Suppléant	-

Membres associés		
Nom / Prénom	Qualité	
Jacques UGUEN	Président du Conseil de développement	<i>Présent</i>
Erwan HERVE	Membre du Conseil de Développement	<i>Présent</i>
Michel MORIN	Vice Président du Conseil Régional	<i>Présent</i>
Gérard LAHELLEC	Vice Président du Conseil Régional	<i>Absent</i>
Thierry MEURIOT	Conseiller régional	<i>Absent</i>
Gaëlle NIQUE	Conseillère régionale	<i>Absente</i>
Assistaient également		
Jean Charles ORVEILLON	Directeur Syndicat Mixte du Pays de Saint Briec	
Béatrice JOSSE	Syndicat Mixte Pays de Saint Briec	
Rodrigue LE FUR	Syndicat mixte Pays de Saint Briec	
Claire GUIRIMAND	Conseil de développement	

DELIBERATION N° 06-2011/05

OBJET : PRESCRIPTION DE LA REVISION DU SCOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.122-13,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Briec,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2002 approuvant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Briec,

Vu la délibération n°01-2008/005 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Briec

Considérant que les modalités de concertation sont définies, dans les conditions définies à l'article L300.2 du Code de l'Urbanisme, par une autre délibération également prise lors du présent comité syndical.

Exposé :

Les Lois dites « Grenelle de l'environnement » de 2009 et 2010 renforcent le SCOT en affirmant son caractère prescriptif et en l'érigeant « pilier » de l'urbanisme de planification. En 2017, le territoire français devra être couvert de SCOT et les documents approuvés devront être révisés pour tenir compte des nouvelles exigences réglementaires (échéance fixée au 1^{er} janvier 2016). C'est le cas du SCOT du Pays de Saint-Briec.

Outre le contexte législatif et réglementaire qui a évolué depuis l'approbation du SCOT en 2008, les réflexions locales en cours (SAGE, Document d'aménagement commercial...) ainsi que les interrogations soulevées à l'occasion de la mise en œuvre du SCOT dans le cadre des PLU (groupe de suivi du SCOT) conduisent également à envisager une révision.

Au-delà des réflexions déjà engagées par le Syndicat Mixte dans les domaines du développement commercial, de la protection de la qualité de l'eau par l'intermédiaire du SAGE, de l'énergie, de la biodiversité qui viendront alimenter la révision du SCOT, il sera indispensable de mener des études spécifiques (énergie, aménagement numérique, trame verte et bleue...) ou plus transversales pour que le futur SCOT prenne la forme d'un SCOT « Grenelle ».

Il est proposé de mettre en place un comité de pilotage politique de la révision constitué de la façon suivante :

- le Président du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc
- les Vice-présidents du Pays de Saint-Brieuc
- les Présidents des Communautés de Communes et d'Agglomération
- les membres du groupe de suivi SCOT (ce groupe de travail a pour mission d'examiner les projets de PLU arrêtés et de préparer les délibérations du Comité Syndical s'y référant)
- Un membre supplémentaire désigné par Saint-Brieuc Agglomération

Soit au total 23 élus.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc (article 7), seuls les délégués de la Communauté d'Agglomération et des Communautés de Communes prennent part au vote s'agissant d'une délibération concernant l'exercice de la compétence « élaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale ».

Entendu l'exposé et sur la proposition de Loïc CAURET, les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- ▶ de prescrire la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Brieuc.
- ▶ de valider la constitution du comité de pilotage de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale
- ▶ d'autoriser le Président à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour l'élaboration des études du SCOT
- ▶ de notifier la présente délibération à :
 - M. Le Préfet des Côtes d'Armor
 - M. le Président du Conseil Régional de Bretagne
 - M. le Président du Conseil Général des Côtes d'Armor
 - M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
 - M. le Président de la Chambre des Métiers
 - M. le Président de la Chambre d'Agriculture
 - M. le Président de la Section régional de la conchyliculture
 - M. Le Président de Saint-Brieuc Agglomération
 - M. le Président de Lamballe Communauté
 - M. le Président de la CDC du Sud Goëlo
 - M. le Président de la CDC de Quintin
 - M. le Président de la CDC de Centre Armor Puissance 4
 - M. le Président de la CDC de Moncontour
 - Mesdames et Messieurs les Maires du Pays de Saint-Brieuc
- ▶ de décider que la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois au Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc et d'une publication au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc.

Fait et délibéré en séance par les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président, Loïc CAURET.

Acte rendu exécutoire par le Président, compte tenu
de la transmission en Préfecture le 14 juin 2011
Et de la publication, le 15 juin 2011
Le Président, Loïc CAURET